

RECOMMANDATIONS DE POLITIQUES SOULIGNÉES PAR LA 6^{ÈME} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE

Le Groupe de Travail du COMCEC sur le commerce a tenu avec succès sa 6^{ème} Réunion le 17 septembre 2015 à Ankara ayant pour thème « *la Création des Organismes nationaux performants de facilitation du Commerce dans les États Membres de l'OCI* ». Au cours de ladite Réunion, les participants ont discuté de quelques questions épineuses de politique figurant également dans l'étude Analytique soumise à la réunion du groupe de travail. Ils ont également mis le point sur les questions de politique et celles envoyées aux Etats Membres par le Bureau de Coordination du COMCEC. Après avoir examiné ces questions et souligné l'importance de la Création des Organismes nationaux performants de facilitation du Commerce dans les États Membre, le groupe de travail a abouti aux recommandations de politique mentionnées ci-dessous.

Les Etats Membres du Groupe de Travail sur le Commerce sont priés de bien vouloir communiquer leurs commentaires, observations et critiques concernant le présent document au Bureau de Coordination du COMCEC le **4 novembre 2015** au plus tard. Tout commentaire reçu ultérieurement à cette date ne pourra pas être intégré dans le Document. Après l'intégration des contributions des Etats Membres, ce document sera soumis à la 31^{ème} Réunion Ministérielle du COMCEC prévue du 23 au 26 novembre 2015 à Istanbul, en tant que résultat de la 6^{ème} Réunion du Groupe de Travail.

Recommandation de politique I : Étendre l'aide aux États membres pour mettre au point/maintenir les Organismes nationaux de facilitation du commerce

Justification :

Les Organismes nationaux de facilitation du commerce impliquent plusieurs parties prenantes avec divers intérêts et attentes, parfois contradictoires. Rassembler toutes ces parties prenantes autour d'un ensemble d'objectifs et gérer leurs intérêts exigent des capacités humaines et institutionnelles importantes. L'étude analytique ainsi que les réponses des États membres aux questions de politique révèlent que de nombreux États membres ont besoin d'une assistance technique pour relever ces défis vis-à-vis des Organismes nationaux de facilitation du commerce. Les États membres qui sont à un stade relativement avancé et qui ont une expérience considérable en termes de fonctionnement de tels organismes de coordination, ainsi que les organisations internationales compétentes peuvent fournir une assistance technique liée à la facilitation du commerce aux États membres démunis. Par ailleurs, plusieurs États membres ont besoin d'une aide financière pour la mise en place, le bon fonctionnement et la viabilité des Organismes nationaux de facilitation du commerce dans leurs pays respectifs. De ce fait, les ressources possibles pour subvenir à ce besoin financier devraient également être identifiées.

Recommandation de politique II : Impliquer le secteur privé dans les activités des Organismes nationaux de facilitation du commerce

Justification :

Un Organisme national de facilitation du commerce opérationnel devrait impliquer et gérer un éventail de besoins et d'intérêts des parties prenantes. Traiter les besoins et problèmes liés à la facilitation du commerce du secteur privé et assurer la participation continue du secteur privé dans tous les domaines d'activité appropriés sont notamment d'une importance capitale pour sa pertinence et sa viabilité. Le secteur public doit maintenir les conditions propices à la participation et l'implication continues du secteur privé, en particulier des PME. Les Organismes nationaux de facilitation du commerce doivent être capables de répondre avec souplesse aux besoins changeants du secteur privé pour que l'engagement des acteurs du secteur privé soit garanti et conserve leur pertinence. Les réponses des États membres aux questions de politique révèlent que beaucoup d'entre eux ont déjà lancé des instruments pour permettre au secteur privé de faire connaître ses besoins aux autorités compétentes du secteur public. Pourtant, les États membres peuvent toujours travailler sur les modes et moyens permettant de renforcer davantage la participation du secteur privé à tous les niveaux.

Recommandation de politique III : Établir des systèmes de communication efficaces dans le cadre des activités des Organismes nationaux de facilitation du commerce

Justification :

La transparence et la responsabilité sont deux facteurs importants qui assurent la légitimité de toute organisation. Un système de communication efficace assurerait avant tout la transparence en ce qui concerne les activités de l'Organisme national de facilitation du commerce. D'ailleurs, une communication efficace est également essentielle pour informer toutes les parties prenantes, notamment des réunions de l'Organisme national de facilitation du commerce ; de ses travaux et des progrès réalisés ; de nouveaux documents introduits par l'Organisme ; des événements à venir ; et des meilleures pratiques. C'est ainsi que les systèmes de communication efficaces ont un impact sur le degré de participation et d'engagement, de même que sur la légitimité et la transparence perceptibles des travaux de l'Organisme national de facilitation du commerce. Cela peut être atteint par plusieurs moyens, de nombreux Organismes nationaux de facilitation du commerce comptent sur leur site Web ; cependant les bulletins, les listes de diffusion et l'organisation de séminaires peuvent être également utilisés.

Recommandation de politique IV : Définir les critères d'évaluation de la performance des Organismes nationaux de facilitation du commerce existants

Justification :

Alors que la mise en place des Organismes nationaux de facilitation du commerce opérationnels est d'une importante majeure/une priorité, l'établissement des critères d'évaluation de la performance susceptibles d'évaluer l'efficacité des Organismes nationaux de facilitation du commerce actuels dans les pays membres de l'OCI se révèle extrêmement nécessaire. Les critères d'évaluation de la performance peuvent inclure des indicateurs acceptés à l'échelle internationale pour faciliter une évaluation de la performance solide et transparente des Organismes nationaux de facilitation du commerce. À cet égard, similaires aux indices mondiaux tel l'indice de performance logistique de la Banque mondiale, les critères d'évaluation de la performance des Organismes nationaux de facilitation du commerce peuvent aussi avoir des éléments spécifiques tels que le temps et le coût des opérations commerciales.

Instruments pour concrétiser les Recommandations de politique :

Groupe de travail du COMCEC sur le Commerce : Dans ses prochaines réunions, le Groupe de travail peut donner des précisions sur les domaines mentionnés ci-dessus d'une manière plus détaillée.

Financement de projets du COMCEC : Dans le cadre du financement de projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance annuellement des appels à projets. Grâce au financement de projets du COMCEC, les pays membres participant à des groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale pour être financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Quant aux domaines de politique susmentionnés, les pays membres peuvent recourir au financement de projets du COMCEC ; à cet égard, le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets couronnés de succès. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, les programmes de formation, les visites d'étude, l'échange d'experts, les ateliers et l'élaboration d'études analytiques, l'évaluation des besoins et les documents/matériel de formation, etc.